L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 FEVRIER 1863 Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans :
VENDREDI MATIN, 20 FEVRIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. T. Montgomery, à onze heures, à la barque Young America, au poteau 26, 2me District—toute sa cargaison bien assortie.

Par le Sherif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.—Un terrain avec bâtisses, rue des Ursulines.

Par G. P. Phinney, sur la Levée, à onze heures.—Sucre et mélasse.

Par D. E. Morphy, 47, rue des Magasins.—Farine et pistaches.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier.—Grande vente de [illegible].

Par H. H. McLean, à 10 heures, à son magasin d'encan.—Porter de Londres, sucre et groceries.

Par D. E. Morphy, à 10 h[eures] et demie, dans la rue des Magasins No 91.—[illegible].

Par [illegible], à 10 heures, dans la rue de Chartres No 41.—Marchandises sèches.—A midi, marchandises avariées.

Par P. H. Flynn, à onze heures, dans la rue Royale No 31.—Meubles.

SOUSCRIPTION
AU PROFIT DES OUVRIERS COTONNIERS
Du département de la Seine Inférieure

Voici la liste des endroits où l'on trouvera des listes de souscription :

Au Consulat de France.
Chez MM. Eugène Rochereau & Cie, rue St Louis.
Paul Jude Fils, rue de la Vieille Levée.
Laroux & Prevost, rue Carondelet No 30.
J. Leisy, rue Carondelet No 15.
Oscar Bercier & Cie, 17, rue St-Louis, et 17, rue Tchoupitoulas.
C. Routan, No 135, rue de Chartres.
Aux bureaux de l'Abeille, rue de Chartres.

De Bâton-Rouge.
Le Laurel Hill dans une impasse.

On lit dans l'*Evening Era* :

Nous apprenons du capitaine Laplace, du steamer *Landis*, arrivé ce matin de Bâton-Rouge, que deux courriers expédiés par le *Laurel Hill* annoncent que ce vapeur était à Donnell's Stone, à 10 milles au-dessus de Bâton-Rouge, et que les rebelles, ayant établi deux batteries en dessous, l'empêchaient tout à fait de descendre. L'*Essex* a été envoyé à son secours. La fumée du *Laurel Hill* est très distinctement visible du point d'où l'*Essex* est parti.

ARRIVAGE DE LA VERA CRUZ.

Le schooner *B. Watson*, capt. Willeby, est arrivé hier à la passe Sud-Ouest, en 6 jours, de la Vera Cruz.

Le capitaine Willeby annonce la perte de la barque *J. B. Bertram*, capitaine Nichols, causée par un coup de vent du Nord, survenu le 10 février. Cette barque a péri dans le port même. Tous les hommes de l'équipage ont été sauvés. La barque *Jno Pay* on, capt. Tevey, a éprouvé le même sort. Les hommes ont échappé.

La barque *Sherwood*, capt. Count, est arrivée dans la soirée du 4, de New York, et s'est perdue aussi sous la violence du même coup de vent. Le capitaine Count, le 1er lieutenant, trois matelots et un passager de chambre ont péri. Le 2d lieutenant et 4 matelots ont été sauvés.

Les navires dont les noms suivent étaient dans le port quand le B. Watson est parti : la barque Victorine, Jones, en déchargement ; Chas Keen, du brick Ellen P. Stevens, chargeant pour Tampa.—Le schooner Langdon, Gilmore, devait partir incessamment pour ce port. La barque Rapid est partie pour New York avec le B. Watson.

LEGISLATURES DE L'OUEST.

Le St Louis Democrat du 31 janvier publie le télégramme suivant :

Cincinnati, 30 janvier.—La Chambre a passé aujourd'hui la demande pour un bill militaire qui enjoint aux troupes du Kentucky de ne pas mettre en vigueur la proclamation du président, par un vote de 59 voix contre 15.

Le même journal publie ce qui suit dans des dépêches datées de Springfield le 30 janvier et rendant compte de la séance de la Législature de l'Indiana.

Au Sénat une protestation contre toute allocation faite par le gouvernement général a été adoptée par la majorité démocratique [illegible].

L'acte tendant pour empêcher l'émigration des nègres a été renvoyé de nouveau, sur le vote décisif du lieutenant gouverneur Hoffman, à un comité spécial de trois, composé de Rodgers, Wood et Green. C'est un grand triomphe.

LA LEGISLATURE DE L'ILLINOIS ET LES RESOLUTIONS DE L'ARMISTICE.

Le *Commercial Advertiser* de New York donne un résumé du préambule et le texte de la résolution qui ont été présentés au Sénat de l'Illinois par M. Vanderer, portant que le pays a été désolé par une guerre civile contre nature pendant deux années, qu'aucun moyen n'a été offert au peuple par l'administration fédérale, excepté celui de la guerre, pour lui permettre d'arranger les difficultés dans la République ; que les sentiments haineux et opposés des sections distinctes ont plongé le pays dans la guerre ; que le peuple des États loyaux a toléré patiemment que l'approuve la politique coercitive de l'administration comme un moyen de restaurer l'Union, que la guerre a affaibli le gouvernement, tout en poussant le peuple à la ruine d'une politique contraire, et [illegible] ; que la restauration de l'Union, que l'Union a été affaiblie par des moyens de coercition, en conséquence,

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants, que le mémoire soit adressé au Congrès des États-Unis pour avoir une armistice entre les hostilités qui existent entre les diverses sections du pays, maintenant le cours d'une convention nationale de tous les États qui se réunirait à Louisville dans le but de prévenir et de régler nos difficultés nationales. [*Baltimore Sun.*]

Un Diner a Washington.—Le secrétaire Chase a donné un grand dîner dans la soirée du 31, à un nombre d'amis. Parmi eux on remarquait le comte Mercier, ministre de France, le baron Stoeckl, ministre russe, le secrétaire Seward, le major général Hooker, Butler, McDowell et le brigadier général Van Vliet. Le chroniqueur ne dit pas si les ministres de France et de Russie se trouvaient être comptés dans la dénomination d'amis données aux autres convives.

Correspondance de Londres.

Le *New York Times* du 5 février contient une correspondance anglaise où nous avons remarqué les passages suivants :

Le numéro de janvier de la *Revue de Blackwood* est signalé par un article intitulé : "Un mois dans la capitale confédérée", qui aura probablement une grande influence sur le Parlement. Cet article peut avoir été écrit par l'officier anglais fait prisonnier à Baltimore l'autre jour. Le Parlement anglais se rassemble le 5 février et les membres votent comme ils sont portés dans l'intervalle des deux sessions, il y aura une majorité écrasante pour la reconnaissance immédiate. Le bruit suivant lequel M. Roebuck devait entrer dans le ministère a la même physionomie, car ce personnage est un des partisans les plus prononcés du Sud.

L'Empereur, dit-on confidentiellement, est très disposé à faire entrer les puissances maritimes dans sa politique d'intervention. On croit aujourd'hui que ce n'est plus qu'une question de convenance et de temps. La reconnaissance est certaine, parce que l'opinion maintenant unanime des puissances européennes est que la guerre est pour le rétablissement de l'Union est sans espoir. Elles ne croient pas que Lee puisse être battu et ne voient pas de Richmond prise.

Elles sont pleinement convaincues que le Sud est aussi décidé et aussi capable de lutter son indépendance qu'il le fut il y a un an. Elles n'ont aucune confiance dans les nègres. Si vingt millions de blancs avec toutes les ressources militaires du monde ne peuvent conquérir le Sud, que peut-on attendre, demande-t-on, de trois millions d'hommes noirs armés qui n'ont guère jusqu'ici qu'une très faible disposition à se battre pour ceux qui les émancipent ?

Sir C. Wood, membre du gouvernement a été chargé, il y a quelques jours, d'excuser dans un discours le refus du gouvernement de coopérer avec la politique française. Il dit que l'Angleterre n'a pas refusé, mais seulement ajourné et qu'il verra par raison de croire au succès.

Les deux cabinets de France et d'Angleterre attendent les nouvelles des opérations dans le Mississippi. Si Rosencranz est battu, et que Vicksburg échoue, il y aura une action immédiate, à moins que quelque chose n'arrive qui rende l'intervention inutile et on attendra à soit de la proclamation soit de la situation prise par le gouverneur Seymour.

Theatre de l'Ambigu-Comique.—La société des amateurs français donnera dimanche prochain, à ce théâtre, rue des Champs-Elysées, une représentation composée de *Un monsieur qu'on n'attend pas à l'Ambigu Comique*, scène comique en vers, de deux vaudevilles *Les deux font la paire*, *Une soubrette de qualité*, *Les deux profonds scélérats*, et d'un intermède musical.

E. Giquel.—On trouvera dans une autre colonne l'annonce de M. E. Giquel, 126 rue du Canal, qui offre à vendre un des plus beaux fonds de marchandises sèches qu'on puisse voir en cette ville. Nos lectrices n'ont pas oublié cet établissement où elles ont si souvent admiré la richesse, la variété et l'élégance des articles de modes et de fantaisie. Nous pouvons leur garantir que le magasin de M. E. Giquel est toujours digne de son ancienne et brillante réputation.

Tabac, pommes de terre, jambons.—La maison Brott, Davis & Shons a reçu par les derniers arrivages, du tabac, des pommes de terre Buckeye, et des jambons. Voir l'avis.

En vente.—Maurice Abrams, rue Natchez No 3, annonce en vente, par caisses, du fil en bobines de 200 yardes, d'Alexander, véritable six cordes.

CHRONIQUE LOCALE.

Départ.—Nous apprenons que les prisonniers confédérés sous parole partiront, ce matin, à 10 heures, du pied de la rue du Canal. Ils seront transportés à Bâton Rouge pour y être échangés.

ASSEMBLEE DES PLANTEURS.

Les planteurs du Premier et du Deuxième District de la Louisiane se sont réunis hier soir en grand nombre, dans la salle de l'Hôtel St-Charles. C'était le troisième meeting.

M. E. E. Malhiot occupait le fauteuil. MM. Pelton et Foley remplissaient les fonctions de secrétaires.

M. Tobias Gibson, président du comité de jury de police, a annoncé que le gouverneur Shepley avait remis au comité une liste des jurys de police de toutes les paroisses exemptées, exceptés deux, et qu'il ferait le reste des nominations dès que les noms lui seraient soumis. Tout ce que feraient les jurys de police et qui approuveraient les maréchaux prévôts serait soutenu, a dit le gouverneur, qui a promis que ses officiers donneraient leur aide lorsque les circonstances l'exigeraient.

M. Bradish Johnson, président du comité chargé de s'occuper des plantations abandonnées, a parlé de l'entrevue fort satisfaisante qu'il avait eue avec le général Banks. Le commandant a dit qu'il donnerait la préférence aux offres des planteurs sur celles des spéculateurs pour l'exploitation des plantations abandonnées. Le colonel Holabird, quartier maître général, auquel le général Banks avait renvoyé le comité pour les détails, a assuré les membres qu'il était prêt à exécuter le plan du commandant et à recevoir les propositions en vertu du marché que le général avait conclu avec les planteurs, et que ceux-ci avaient signé.—Le rapport a été accepté.

M. Henry McCall, président du comité chargé de se transporter spécialement auprès du général Banks, a annoncé que le commandant avait dit qu'il était prêt à remplir de bonne foi les conditions du marché, qu'il désirait seulement que les planteurs attendissent avec patience qu'il eût le temps, avec ses officiers de mettre le plan à exécution. Lorsque nous lui avons fait part, a dit M. McCall, des plaintes qu'avaient soulevées les esclaves enrôlés, il a répondu qu'il renverrait de l'armée les nègres que leurs maîtres réclameraient.

M. Knapp a retiré ses résolutions (présentées à une réunion antérieure) par respect pour le désir de ses amis et pour l'opposition d'autres personnes.

M. David Pugh, président du comité auquel avait été soumise la question des mulets, etc, a annoncé que le capitaine Cozzens, quartier maître adjudant, est rendait lorsqu'ils seraient reconnus et que ceux qui les réclameraient produiraient le certificat d'allégeance.

Sur la demande de M. P. M. Lapice, il a été résolu que les rapports des comités confirment l'assemblée dans la croyance que le général Banks et le gouverneur Shepley feront tout en leur pouvoir pour remplir les conditions du marché conclu avec les planteurs.

Sur la demande du Dr Merritt, il a été résolu que les Planteurs coopèreront franchement et fermement avec le général Banks et le gouverneur Shepley dans l'exécution du marché conclu entre eux et la Commission de Séquestre.

Le général Banks a ensuite été présenté au meeting qui avait dans l'intervalle pris les proportions d'une grande assemblée. Il a prononcé un discours très éloquent dont des notes jetées à la hâte sur le papier ne nous permettent pas de donner même un aperçu. Le général a rappelé avec émotion la paix, la prospérité et le bonheur dont l'Union avait été la source, il a exprimé l'espoir que l'avenir trouverait l'Est et l'Ouest, le Nord-Est et le Sud-Ouest unis et jouissant des mêmes bienfaits.

Cour Provisoire des États-Unis.—Mme De Barre contre son mari.—Sur la demande de M. Fellowes, le juge a décidé qu'il entendrait, lundi, les plaidoiries sur la question de juridiction de la Cour.

Walsh contre Landry.—On réclamait à M. Trasimond Landry $17 pour la mélasse, fournie à sa plantation en 1861, à raison de $1 le baril. Dans le cas, les juges ont établi le fait, et il n'y a pas eu de défense : le défendeur était dans la Confédération.

Clay contre G. W. Holt.—Sur la demande de M. Morgan, le défendeur étant absent et ses propriétés étant séquestrées, un curateur *ad hoc* a été nommé et M. Wm Hunt a été choisi.

Wheeler, Getter & Co. contre A. W. Walker.—Exception de juridiction a été plaidée par Rondel.

Sixième Cour.—Ralph Johnson contre Vest Dow.—Cette requête est plaidée ; il a été en réponse à la dénonciation, mais le procès avait été intenté pour les rapports de saisie de la plantation du défendeur, qui était un détachement commandé par le général Dow, stationné à l'époque au fort St Philippe.

Emma Blossom contre Lucien Adam.—Réclamation de $3361, prix d'une négresse et de ses deux enfants que la demanderesse avait achetés au défendeur ; l'esclave avait été vendue pour toutes esclaves, et [illegible] qui les demandeurs pour [illegible].

Geo. W. Jackson, agent, contre C. E. Cate & Co.—Réclamation de $ 500, coûts de mâture pour servir au steamer [illegible].

Vol.—Les voleurs se sont introduits, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans la maison de M. [illegible], rue Tchoupitoulas, et en ont enlevé 1400 dollars, quelques paquets et un demi baril de tabac.

La police a déjà arrêté, dans différentes parties de la ville, des personnes blanches et cinq nègres, convaincues d'avoir volé les articles ou de les avoir reçus.

Cour Prévotale.—Le prévôt a siégé hier matin.

Miss McGee se plaignait d'avoir été battue par Mme Pearce. Comme il n'y avait seulement de quel peu paroles de la part de Mme Pearce et quelques égratignures de part et d'autre, les demandeurs ont pris fin vite de Mlle McGee et de son amie.

John Morrison, l'un des deux soldats accusés de leur avoir dérobé de la boisson dans un magasin d'épicerie, sur le Chemin de Gentilly. Il a été condamné à quinze piastres d'amende. Son whisky lui a été confisqué.

Deux hommes de couleur accusés, l'un de leur vol et l'autre de vente de fer, ont été envoyés en prison en attendant l'interrogatoire.

Wm Smith était accusé d'avoir vendu à M. Prados des billets confédérés faux. Il a été avoué pour être complice piastres, et a reçu en retour soixante piastres en monnaie courante. Le prévenu et M. Prados ont été condamnés à dix piastres chacun pour avoir trafiqué en billets confédérés.

Corcoran, policeman de jour, a été condamné à vingt piastres d'amende pour s'être enivré et avoir assailli un marchand de café au marché.

Trois hommes et deux femmes qui avaient chanté des airs séditieux et poussé des hourrahs ont dû acquitter une amende.

W. E. Wood, accusé de vol au préjudice d'un bijoutier de la rue Poydras, a été quitte pour une amende de quinze piastres.

Pat Meers est venu répondre à l'accusation d'avoir terrassé un homme, de lui avoir cassé une côte et de lui avoir coupé la figure. Il a déclaré que l'individu avait volé des outils de charpentier et que c'est en voulant les reprendre qu'il l'a blessé. L'affaire n'est pas terminée.

EDITION D'HIER SOIR.
Réunion des planteurs de la Louisiane.
DISCOURS ET RESOLUTIONS.

NOMINATION DE COMITÉS.

Nous empruntons au journal officiel, *The Era*, le compte rendu suivant de la réunion de planteurs qui a eu lieu mardi soir.

Environ soixante planteurs, représentant toutes les paroisses comprises dans les lignes fédérales, excepté St Jean Baptiste, se sont réunis hier à midi, dans le salon de l'Hotel St Charles, et après s'être organisés se sont ajournés jusqu'au soir. M. E. E. Malhiot, de la paroisse de Terrebonne, président, et MM. J. M. Pelton, de Terrebonne, et H. B. Foley, d'Assomption, faisaient les fonctions de secrétaires.

A la séance du soir, M. Pugh a présenté la résolution suivante :

"*Qu'il soit résolu*, Qu'un comité, composé d'un membre de chaque paroisse représentée dans ce meeting, soit chargé de voir le major-général Banks et de savoir de lui définitivement, si la signature du contrat en conformité avec l'ordre No — par le planteur, assurera le retour des nègres liés par ledit contrat sur les habitations auxquelles ils *sont liés comme travailleurs*, et par l'agence de quelles personnes leur retour sera effectué."

Dans la discussion qui a suivi les orateurs ont exprimé l'opinion qu'il serait nécessaire que les autorités militaires garantissent que les nègres seraient maintenus au travail sur les plantations, afin de justifier les dépenses considérables qui devraient nécessaires pour entreprendre la culture du sol.

La résolution a été adoptée et les personnes dont les noms suivent ont été désignées pour former le comité chargé de voir le général Banks :

E. E. Malhiot,	Assomption.
M. Olivier,	St-Bernard.
Chas. Le Breton,	Jefferson.
Andrew Robertson,	Plaquemines.
Henry McCall,	Ascension.
Dr F. C. Ewing	Lafourche.
A. McCollum,	Terrebonne.
A. Jeanfear,	St Charles.
Emile Legendre,	St Jacques

On a adopté les résolutions suivantes, présentées aussi par M. Pugh, et le comité, ci-dessus nommé, a été chargé de les mettre à exécution.

"*Résolu*, qu'un comité d'un membre de chaque paroisse soit nommé pour prendre des arrangements pour le retour des esclaves qui ont été enrôlés et qui désirent rentrer dans leurs foyers.

"*Résolu*, qu'un comité d'un membre de chaque paroisse représentée dans cette réunion, soit nommé pour voir les autorités et demander respectueusement que les fonctions de juge prévôt et celles de maréchal prévôt soient confiées à la même personne dans les paroisses de la campagne."

Un des assistants s'est plaint de ce que certains officiers avaient enrôlé des esclaves comme soldats, et il a refusé de donner des renseignements à ce sujet et même de dire son nom, et il a dit que les nègres avaient reçu des passes militaires pour leur permettre de rejoindre un régiment. La résolution suivante a été adoptée à cet égard :

"*Résolu* que le comité nommé pour voir le général Banks, soit chargé de représenter que l'esprit de la convention du 5 courant n'a pas été respecté, que le 16 février deux officiers des Rivers Clisbont venus par le chemin de fer des Opelousas avec cinq ou six nègres, recrutés pour le 4me régiment de Native Guards, et pour demander au général Banks le renvoi des officiers les lieutenants Crossman et Grant du 12e régiment du Connecticut."

M. Pay a présenté les résolutions suivantes qui ont été adoptées :

"*Résolu* : Qu'un comité d'un membre de chaque paroisse représentée à cette réunion, soit nommé pour s'enquérir si des juris de police ont été nommés dans toutes les paroisses ; et dans le cas contraire, d'obtenir que des nominations soient faites immédiatement ; que le juri de police de chaque paroisse soit requis d'avoir des patrouilles organisées et payées, si cela est nécessaire, et de faire un rapport hebdomadaire de tous les esclaves étrangers trouvés dans la paroisse, de l'endroit d'où ne sont et du nom de leurs propriétaires ; que le rapport soit envoyé au président du juri de police de la paroisse à laquelle l'esclave appartient."

Le comité suivant a été désigné à cet effet : Tobias Gibson, chairman, Terrebonne ; Henry McCall, Ascension ; Valcour Labarre, Jefferson, Emile Legendre, St-Jacques. Dr F. H. Knapp, St Bernard ; J. B. Lesseps, Plaquemines, J. B. Leufrère, Orléans, rive droite ; J. S. Perkins, Lafourche, Labarre, St Charles, W. W. Pugh, Assomption.

"*Résolu* qu'un comité de cinq planteurs des paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne et St Jacques, soit nommé pour prendre des arrangements avec le quartier maître en chef pour le renvoi d'un grand nombre de mulets pris dans les paroisses susdites, et actuellement employés sur des plantations au-dessus et au-dessous de la ville."

[*Comité*: Col O. J. Wynn, Assomption, David B. Pugh, Lafourche, A. Verrett, Terrebonne, Sosthène Roman St Jacques, Jos G. Kittredge, Assomption.

"*Résolu* qu'un comité d'un membre de chaque paroisse soit nommé pour prendre des arrangements convenables, si c'est possible, avec le quartier-maître général pour les plantations abandonnées."

Les personnes dont les noms suivent ont été nommées pour composer ce comité : Bradish Johnson, Chairman, St-Bernard, col. Shark, Jefferson, A. F. Pay, Assomption, A. Laforest, Lafourche, H. Fresson, St Charles, Henry McCall, Ascension, W. J. Minor, Terrebonne, M. Lapice, St. Jacques.

Tentative pour faire revivre les lois d'État.

Le Dr. Knapp a présenté le préambule et la résolution qui suivent :

"Attendu que, dans la ville de la Nouvelle Orléans et dans la plupart des paroisses de ce département, des ordres émanés de ce quartier-général, interdisent à la police civile l'arrestation des nègres vagabonds, ainsi que cela est requis par les lois d'État, et bien que nous appréciions dûment les bonnes intentions du général commandant de ce département, pour prévenir la détresse parmi les nègres et une famine générale par défaut de bras pour cultiver le sol, nous représentons respectueusement que le contrat, tel qu'il est proposé par le comité de séquestre, sous la date du 5 février, ne peut être exécuté à moins qu'en n'ait, à d'autres moyens de protection, nous obtenions que la protection spécialement donnée par nos lois d'État, nous soit rendue.

"Il est résolu que si nous remercions le général commandant pour ses intentions humaines vis à vis la race blanche et la race noire, nous jugeons cependant qu'il est d'une grave importance que nous ayons la protection directe et immédiate que la restauration de nos droits peut seule nous donner, non seulement comme citoyens des États Unis mais aussi comme citoyens de la Louisiane.

"En d'autres termes, nous demandons respectueusement au général Banks de nous réintégrer dans notre autorité civile et que les officiers de l'État dûment élus ou nommés, suivant les exigences de la situation, puissent appliquer dans la ville de la Nouvelle Orléans et dans les paroisses des campagnes, toutes les lois de la Louisiane, quant elles ne sont pas en conflit direct avec celles des États-Unis ou les arrêtés du général commandant. Le tout est respectueusement soumis."

Cette résolution a occasionné une longue discussion. Elle a été combattue par quelques personnes, parmi les amis du général Banks qui vont pas d'autre chose pour justifier un pareil procédé à la représentation, mais par la politique de l'entente qui prévaut sur nos droits exercés militairement, par les autorités militaires, qui ne seraient pas bien accueillis. Elle demeure [illegible] la question de la situation des choses.

Si une proposition faite pour le rétablissement de la loi civile en Louisiane, ce serait une question nouvelle, délicate et subversive des mesures déjà prises, ce qui aurait été d'ailleurs la supposition que nous voulons faire le contrôle d'un gouvernement militaire. On a fait passer en dernier la résolution qui ne soit pas accueillie ; et alors tout ce que nous faisons est dans la dernière. Il paraît juste ; la dernière des autorités militaires seraient [illegible]. Si on ne jugeait que le facteur proposée pour autre vote de mesure que le travail de nègres soit [illegible] dans les autres États [illegible] d'adresser un mémoire au président des États-Unis.

Le Dr Knapp déclarant sa résolution, disant qu'elle ne répondait pas à ce qu'il avait en vue, qu'il n'avait pour but que de montrer le respect le plus profond au gouvernement et son but [illegible].

Un autre membre, doutant que la loi soit dans le but de l'insérer. La discussion continue [illegible] un membre [illegible] avec la volonté de l'administration [illegible].

Un autre député [illegible] le vote pour obtenir que l'on vote [illegible] de nos droits [illegible] les esclaves [illegible] une demande qu'il lui [illegible] de l'État [illegible] qu'on remette la convention du 5 février.

Après une discussion considérable, la motion a été faite de poser sur la table la résolution du Dr. Knapp et cette motion a été votée par une majorité décisive. Le Dr. Knapp dit que le sujet est d'une grave importance que la demande d'un vote par oui et par non, et que la chambre prenne des mesures en conformité de la résolution.

On prétend que les membres ont été informés par les planteurs auront la faculté pour s'assurer un nombre de travailleurs suffisant, d'employer aussi des nègres que ceux qu'il y a particulièrement à leur plantation.

Cette résolution produit une grande sensation dans l'assemblée et on entend de bruyants cris d'ensemble : "Non, non, jamais", et "C'est honteux, honteux". Le membre a retiré aussitôt sa proposition.

Le capitaine Minor présente une résolution à l'effet que les plantations dont les propriétaires sont absents ne pourraient pas être convenablement gérées par des personnes étrangères aux institutions du Sud, et que ces plantations devraient être confiées à des économes expérimentés.

Il est établi que la Commission de séquestre s'efforçait de s'assurer les services de bons économes et la résolution est retirée.

L'assemblée s'est retirée pendant une demi heure, pour donner au bureau le temps de nommer les membres des comités.

L'assemblée étant rentrée en séance, le Dr Scudity, de Lafourche, propose que le comité nommé pour se rendre auprès du général Banks soit chargé de l'inviter à assister au meeting qui doit avoir lieu ce soir.

Le président dit qu'il avait vu le général et que celui-ci lui avait exprimé le désir de conférer avec les planteurs. Le meeting s'est ajourné.

L'ALABAMA CROISANT AU LARGE DU MISSISSIPPI.

Le correspondant du *Philadelphia Inquirer* lui écrivait à la date du 23 janvier :

Il y avait beaucoup d'excitation ici hier soir à l'occasion de certaines rumeurs suivant lesquelles un croiseur confédéré se trouvait devant les bouches du Mississippi. On disait que l'*Alabama*, l'*Oreto* et le *Harriet Lane* étaient tous les trois à la barre du fleuve. On rapportait que l'amiral Farragut avait reçu du capitaine Semmes l'invitation de sortir pour prendre l'*Alabama*. On s'entretenait de beaucoup de choses semblables.

Les faits sont les suivants : Vendredi soir, l'amiral Farragut reçut de la Balise une dépêche disant qu'un steamer, supposé être l'*Alabama*, avait été vu devant les passes dans l'après-midi. Alors venait une description détaillée du croiseur rebelle.

Ma lettre d'hier soir rapporte le fait que l'*Alabama* était le 5 aux bouches du fleuve. Son objet est évident. Comme il ne peut plus entrer dans les ports anglais pour avoir du charbon, il est obligé de courir après les navires qui en transportent pour le prendre.

Hier soir, 21 heures après la réception de la dépêche de la Balise, le steamer de guerre *Mississippi* et la canonnière No 1 ont été envoyés à la poursuite de l'*Alabama*.

PERTES DE MARINE DANS LE MOIS DE JANVIER.

Quarante quatre navires américains ont été perdus pendant le mois de janvier. Dans ce nombre, il y avait 1 vapeur ; 10 trois-mâts, 10 barques, 11 bricks et 12 goélettes.—Quatre ont été pris et brûlés ; deux ont sombré, cinq ont été abandonnés en mer, un a été brûlé et 8 manquent ou les suppose perdus. La valeur totale de ces navires perdus ou disparus, est portée à 1 million 885 300 piastres.

Insuccès de la culture du coton PAR LE GOUVERNEMENT.

Un fait important ressort de la correspondance de Fort Royal, adressée à la *Tribune* de New York, c'est que les efforts du gouvernement pour cultiver le coton, sous une direction militaire, ont abouti à un insuccès. Le correspondant s'exprime ainsi :

"On annonce que le général Hunter ordonnera la suspension du coton sur les plantations exploitées sous les auspices du gouvernement, pendant la saison qui vient. Il se propose de faire consacrer tout le sol à la culture du maïs, afin de donner quelque soulagement au département des subsistances et diminuer autant que possible les traites de ce département sur le Trésor fédéral.

"Une des raisons pour ce changement est la disproportion entre les résultats financiers de la récolte de coton de l'année dernière et les capitaux du gouvernement qu'on y a employés. Il est vrai, que des causes météorologiques qu'on ne pouvait contrôler, ont contribué pour beaucoup, à l'insuccès de la récolte ; mais dans l'état de pénurie où se trouvent les finances nationales, on sentit avec raison qu'il faut renoncer à un emploi de capitaux en présence de résultats aussi incertains. Une autre raison est le désir du général Hunter de rendre autant de travailleurs de plantation valides que possible disponibles pour le service de l'armée et les corvées. Le maïs, les pommes de terre, &c, peuvent être cultivés par des femmes."

Si la culture du coton ne peut être entreprise avec profit à Port Royal, il est douteux qu'elle puisse l'être ailleurs. C'est cette région qui a produit en moins d'années que toute autre les plus abondantes récoltes ; le sol y est très fécond ; le climat est très favorable. Tout était propice à un succès, mais là où des fortunes se faisaient autrefois, nous voyons maintenant des fortunes perdues en futiles expériences.

(*New York Journal of Commerce*)

Rome et Garibaldi.

Voici le texte de la lettre adressée par le comité romain à Garibaldi et de la réponse du général ; nous avons déjà donné l'analyse de ces deux documents.

"Général,

"Vous avez juré à Marsala *Rome ou la mort* et si ce cri trouva un grand nombre comme un remords, il répondit tous les Romains comme une espérance ; comme la seule espérance que nous avons, parce que tout homme de bien doit être convaincu qu'alors seulement la bannière italienne flottera sur le Capitole lorsque ce sera le serment de toute la nation.

"A Palerme et à Catane vous avez fait palpiter tous les cœurs romains ; nous vous avons suivi avec toute notre ardeur sur les côtes de la Calabre, et nous avons pleuré d'indignation au malheur d'Aspromonte.

"Mais il ne suffit pas de palpiter pour une cause, de se réjouir, de pleurer. A ces paroles doivent succéder des faits, des faits dignes de Rome. Tous les Romains auraient dû se faire garibaldiens, et dans la ville des cardinaux les chemises rouges ne sauraient faire défaut.

"Non, les chemises ne manquaient pas et, ce qui plus est, ni la volonté ni le courage ne manquent pour faire passer la volonté en fait. Ceux qui disent que ce peuple ne vaut plus ses aïeux le calomnient lâchement.

"Il y a parmi nous, bien plus qu'on ne veut le croire, des héritiers de la vertu des Gracques et des Brutus, on trouve parmi les patriciens des hommes qui méritent d'appartenir à la plèbe et dans la bourgeoisie des hommes qui devraient porter la livrée, mais si ceux-là sont ne en aux bons, rares aussi sont les fils du peuple qui sont indignes de s'appeler les fils de Rome.

"Les romains mépriseront toujours la guerre, l'histoire des dernières années prouve aussi leur amour pour la perfection cléricale.

"Et vous, général, pouvez vous dire que la puissance de l'étranger nous étonne, vous qui nous avez vus en 1849 seuls en Italie avec toute l'Europe pour ennemie. Avons-nous en plus alors ? Avons-nous faibli dans la résistance ? Aujourd'hui que nous avons vingt deux millions de frères qui nous tendent la main et que nous pouvons dire que le monde entier sympathise avec nous, serions-nous assez corrompus pour subir passivement l'injure non pas d'un peuple, mais d'un homme.

"L'oppression ne corrompt pas, elle donne des forces ; aussi, lorsque nous avons été opprimés autant que personne, nous nous sommes sentis plus forts. Mais Garibaldi n'était pas alors parmi nous. Quand vous avez voulu votre tour, ceux qui étaient en correspondance directe avec vos amis ont manqué de direction et de moyens. On disait à ceux qui étaient impatients attendez, à ceux qui voulaient se venger, arrêtez vous, et cela toujours au nom de l'Italie.

"Maintenant, celui qui, parle au nom de l'Italie, parle au votre, ô général, qui en êtes la voix la plus puissante, et quand elle ne sait pas pourtant, elle est écoutée comme un oracle. Beaucoup de Romains ont été trompés par ces apôtres du travail au génie, dont l'épreuve est bien, M [illegible] le prophète, la servitude la religion, la [illegible] le sacerdoce. De leur part, c'était trahison de la part de ceux qui les croient, [illegible].

"Mais cette erreur ne doit pas se reproduire, elle a déjà trop coûté à l'Italie. A nous, Romains, il ne peut nous suffire de savoir peut sommes des Italiens, nous avons, tel est, nous le faire notre devoir.

"C'est [illegible] Nous avons pris, inspirés par nous, beaucoup l'association ont fait de notre délivrance le but principal de leurs actions, et nous espérons qu'elles ne s'arrêteront pas dans leur œuvre. Maintenant, Romains, nous voulons nous-mêmes former l'impulsion principale de notre délivrance. C'est là le but de notre organisation, et c'est pour lui que nous devons rester séparés des partis, demeurer exclusivement Romains et avoir Garibaldi pour président.

"Ce tressaillera du comité, qui a déjà pris votre nom, nous vous l'offrons au nom de tous les patriotes. Votre nom est [illegible], nous vous donnons l'approbation. [illegible] à votre réponse. Nous avons [illegible] de cela, vous nous animerez d'une nouvelle ardeur, notre cœur de notre émotion.

"Avec, [illegible], et nous verrez les Romains, négligeant toute autre influence, se grouper autour de vous pour vous seconder de toute leur force [illegible]. Ayez, et vous aurez des enfants dignes de Rome et de nos pères ; la bannière italienne, votre cause, vous portez la bannière nationale, et vous avez [illegible] ; et la vôtre que les libérateurs de l'Italie."

"Nous attendons votre réponse avec l'impatience d'en faire part à nos amis, à nous tous [illegible] ; puisse votre voix [illegible] tous les [illegible] de la direction que vous croyez devoir nous donner, l'homme qui doit être la force, nous devons nous trouver à votre appel [illegible] que votre [illegible] notre [illegible] tions, et croyez à notre dévouement fraternel.

"*Le comité romain garibaldien.*"

Pise, le 17 décembre.

"Citoyens,

"J'accepte avec reconnaissance et confiance la présidence que vous m'offrez pour politique.

"L'appel qui part de la tribune de la cité de Rome aurait dû, en [illegible] par l'influence et de l'appréhension, [illegible] et l'arrogance de l'étranger est venu tempérer de la [illegible] l'Italie en la présentant le sang d'un peuple [illegible] autre, la [illegible] pour le maintien de la liberté, et de [illegible] le profit de la civilisation et du progrès. Les conseils de la peur et de la corruption avilissent l'intelligence, le cœur et les travaux de la vie. Qu'on vienne, pour écouter. Il y va de votre grandeur et de l'existence de toute la nation. Tel moment où vous ne serez pas en relation avec vous faire respecter, la diplomatie, croyez-le, vous méprisera. Soyez les premiers à repousser les vaines protestations. Sachez le, vos ennemis sont des mensonges et bourrées de fraude.

"A vous seuls demandez votre liberté, et vous l'obtiendrez.

"Oui, mes amis, de vos Travaux nous ennemis [illegible] d'Italie [illegible] la terre. Ajournons les pierres et les maisons [illegible]. Aujourd'hui [illegible] de la [illegible] victoire.

"Si le vœu manque de l'ardeur, de combles sans vous-mêmes et dans vos cimetières, au milieu de vos morts, et vous en trouverez.

"Tournez la poussière de Spartacus, de Brutus et le vent autres hommes illustres de votre histoire.

"Interrogez le passé et il vous répondra. Ayez confiance dans le présent. Vingt-deux millions de frères sont obligés de vous appuyer, et ils vous appuieront. Je serai avec vous comme aux jours glorieux de 1849,—oui, glorieux.—Nous étions tous des Italiens qui défendions contre l'invasion étrangère nos foyers, nos terres, nos lois et, je le dis avec orgueil, nous luttions avec la [illegible] de ne pas mentir à l'honneur italien, qui est sorti de l'épreuve.

"Croyez-moi avec affection

"Votre G. Garibaldi."

FEUILLETON.
JEAN DIABLE
PAR PAUL FEVAL.

Prologue.
UNE NUIT A LONDRES.

CHAPITRE 1er.—Suite.

C'était une Irlandaise de dix huit à vingt ans, grande et gracieuse de taille. M. Temple fut tout d'abord frappé de sa beauté, qui, malgré la bizarrerie de son costume, était réellement éblouissante.

Le regard de l'Irlandaise croisa celui de James Davy, et un fugitif éclair s'alluma dans le jais de sa prunelle. Ce pouvait être un ressentiment. James Davy était immobile comme une statue. Les deux hommes de police qui amenaient Sarah sortirent sur un geste de l'intendant.

Sarah était tête nue. Par dessus ses habits d'homme, elle portait une de ces vastes mantes rouges qui drapent si noblement la riche stature des filles du Connaught. Ces mantes viennent souvent se ternir et s'user à Londres dans les bouges de la paroisse Saint-Gilles, l'enfer des Irlandais.

Sarah baissait maintenant les yeux sous le regard profond de l'intendant. Il n'y avait néanmoins sur son beau front, couronné de magnifiques cheveux noirs, ni terreur, ni trouble ; et l'on eût dit parfois qu'un sourire voulait naître autour de ses lèvres épanouies.

Après deux ou trois minutes de silencieux examen, Gregory Temple dit :

—Vous avez servi Miss Constance Bartolozzi en qualité de femme de chambre ?

—Je lui faisais ses robes, milord, répondit Sarah, et je couchais dans sa chambre parce qu'elle avait peur la nuit.

—De qui avait elle peur ?

—Des gens qui venaient chez elle le jour.

—Les compagnons de la Délivrance ?

—Je ne sais pas qu'on les appelait comme cela.

—Connaissez-vous Richard Thompson ?

—Je l'ai vu chez nous avec sa mère ?

—Souvent ?

—Deux fois.

—Jamais seul ?

—Jamais.

Gregory Temple croisa ses mains sur ses genoux et se reprit à considérer Sarah en silence.

—Nous ne saurons rien de cette fille, murmura-t-il avec accablement, qu'elle sorte !

—Maître, dit James Davy d'un ton de respectueuse modestie, permettez-vous que je l'interroge à mon tour ?

La jeune fille baissa les yeux et ses sourcils se froncèrent.

L'intendant fit un signe de consentement découragé.

James reprit :

—Sarah, pourquoi vous êtes-vous cachée après le meurtre de Constance Bartolozzi ?

—J'ai eu peur, répliqua la belle fille. On met les gens d'Irlande facilement en prison.

—Cependant, à l'heure qu'il est, vous répondez avec assurance.

—On prend son parti, milord.... D'ailleurs, je ne veux pas mentir ici ; mon innocence était parfaitement, je pouvoir : ce n'était pas de la justice surtout que j'avais peur.

—Qui donc vous faisait trembler ?

—Le Quaker.

En prononçant ce mot, la voix de Sarah baissa comme malgré elle.

L'intendant fit un mouvement.

—Maître, demanda James Davy, vous plait-il de continuer l'interrogatoire ?

—Allez, James, allez ! repartit Gregory Temple, dont la voix était légèrement émue.... Vous êtes un garçon remarquable.

Le jeune homme se recueillit un instant.

—Sarah, poursuivit-il, qui désignez-vous par ces mots, le Quaker ?

La belle Irlandaise le regarda étonnée.

—Celui que tout le monde nomme ainsi, répondit-elle.

—Est-ce Jean Diable ?

—Certes.... Jean Diable est l'homme qu'on appelle le Quaker.

—Pourquoi avez vous peur du Quaker ?

Sarah hésita, puis répondit avec une répugnance visible :

—Parce que j'ai vu tuer Constance Bartolozzi.

James Davy s'arrêta et se tourna vers M Temple.

Celui-ci ne parla point. Il s'accouda sur la table. La lueur de la lampe qui le frappait par derrière mettait comme une auréola [illegible] autour de son front où frémissaient ses cheveux gris [illegible] yeux étincelaient dans l'ombre, et son regard enveloppait la belle fille comme un réseau.

—Que Dieu vous punisse, milord, murmura l'Irlandaise avec une timidité subite, si j'ai à me repentir d'avoir dit la vérité !

—Vous êtes libre et vous resterez libre, s'écria l'intendant, j'y engage mon honneur !

Il leva en même temps la main et ajouta :

—Soyez sans crainte, vous êtes sous la protection de la loi.

Sarah prit le temps de rassembler ses souvenirs et parla ainsi :

—La signora dormait profondément. Il pouvait être deux heures du matin. J'étais couchée sur le cadre et je fus éveillée en sursaut par un bruit léger. A la lueur de la veilleuse, je vis sortir du cabinet de toilette un homme que je reconnus du premier coup d'œil pour le prince Alexis, qui avait passé la soirée à la maison, et je crus rêver, car je l'avais moi-même reconduit au dehors.

—Le prince Alexis ! répéta M. Temple, un des affidés qui se rassemblaient chez votre maîtresse !

—Non.... La soirée s'était passée à jouer le whist.

—Un faux nom, alors...... Jean Diable, peut-être.

—Oui..... Jean Diable.... le Quaker.... mais j'ignorais alors que ce fut le Quaker. Il vint, d'un pas qui ne sonnait point sur le parquet, jusqu'au lit de la signora...... je crus que c'était pour voler, car la signora avait sur sa table de nuit sa bourse en or, enrichie de diamants, présent de la princesse de Galles, et ses pendants d'oreilles en diamans. Mais le quaker ne toucha ni à la bourse d'or, ni aux pendans d'oreilles. Il mit sa main gauche sous la tête de la signora et sa main droite à sa gorge. La signora poussa un soupir faible, mais elle ne bougea pas. Le Quaker essuya le doigt avec son mouchoir, parce que l'épingle de la chemisette l'avait piqué. Je m'étais levée sur le coude au premier moment, et depuis lors je ne pouvais ni bouger ni parler. Quand le Quaker, en se retournant, me vit ainsi, bouche béante à le regarder, il mit un doigt sur ses lèvres, puis il me salua de la main, comme il avait coutume de le faire, et rentra dans le cabinet de toilette. Par où put-il sortir de la maison ? Dieu seul le sait car toutes les portes étaient fermées.

J'allai vers la signora dès que je pus me lever. Je ne me doutais pas encore du malheur. Je voulais l'éveiller, elle était morte,—morte en dormant. Sur le tapis, il y avait ce mouchoir que voici plein de sang,.... je le reconnus.... les gouttes étaient brunes, point du sang de Jean Diable.

—Et vous êtes bien sûre, demanda l'intendant, que ce faux prince Alexis ne ressemblait point au Sir de la comédienne Fanny ?

—Bien sûre, milord, s'écria l'Irlandaise, c'était lui.

—Le moment [illegible].

Richard [illegible] sa tête à dessein.

—Il y a six mille personnes à Londres, murmura Davy, dont les initiales forment cet assemblage R. T, et les gens comme le Quaker se servent de mouchoirs volés.

M. Temple prit la lettre ouverte qui était à côté du mouchoir.

—Vous ouvrirez, vous Davy, à récriture à votre maîtresse ? interrogea-t-il encore.

—Oui, répondit Sarah, R. T. vient bien dire Richard Thompson. Le jeune homme qui est lui-même [illegible] votre Fanny, son [illegible] comme [illegible] le terme pour [illegible] que Fanny Thompson, sa mère, [illegible] la signora.

M. Temple écrivit quelques mots au crayon sur son papier de notes.

—Est-ce que les deux [illegible] le meurtre, Sarah ? demanda-t-il.

—Je ne [illegible].

—Il [illegible] faut que je vous pose votre déclaration, [illegible].

—Le Quaker avait mis son doigt sur sa bouche.

—Mais maintenant [illegible].

—Maintenant je ne crains plus rien.

—Pourquoi ?

—Parce que le Quaker m'a permis de parler.

James Davy [illegible] la chambre pour [illegible] l'intendant [illegible] et se leva.

Sarah [illegible] Newgate. Dites-une heure [illegible] les prisons et [illegible] de deux hommes [illegible] comme vous l'avez dit [illegible]. Vous ne savez pas ce [illegible] Jean Diable [illegible] et [illegible] Le Quaker [illegible] votre [illegible], vous [illegible].

(A continuer.)

Décédée hier 19 février 1863 à 2 heures du soir, Jeanne Baptiste Ruqcoq Vignie, [illegible] des familles Vignie et Hardy de B[illegible], [illegible] heures précises. Le convoi partira de la rue Royale No 291, entre les Hôpital et Quartier.

Décédée [illegible] à [illegible] P. M. à l'âge de [illegible] ans, Aline de Lery, [illegible] de J. Lery et de Caroline Lanaux. Les connaissances et amis des familles [illegible] sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures précises. Le corps est exposé rue des Champs Élysées No 97, entre Grands Hommes et Kappe.

Décédé hier après midi, à 4 heures, capitaine Archibald Staigg, à l'âge de 38 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Delpeuch et Fonoon, sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu cette après midi à 4 heures précises.

Son corps est exposé rue du Bayou, entre Remparts et St Claude, No 177.

ATTENTION.

M. R T. Montgomery fait une vente péremptoire de toute la cargaison de la barque *Young America*, ce matin, à onze heures, au poteau 26, 2me District. Voir l'annonce.

M. D. E. Morphy, encanteur, vend la [illegible], ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No 47.

Le shérif procèdera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue entre les rues du Canal et de la Douane.—A vendre d'une maison de résidence, pour famille, située dans le [illegible], entre Joanne et Gravier, 2me District. [illegible] Voir les annonces.

M. J. P. Boisseau vend ce matin, à onze heures, au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier, un grand assortiment de groceries et de provisions qui auront été offerts.

M. H. H. McLean vend à l'encan, ce matin, à dix heures, à son magasin d'encan, du Porter de Londres, de première qualité, très recherché en ce moment. Il vend également des groceries et des provisions.

LE SYSTEME SANGRADO.

Lorsque le Dr Sangrado trouvait ses malades [illegible], il leur ordonnait de saigner et de boire de l'eau chaude [illegible] un remède [illegible]. Gil Blas nous dit que les malheureux [illegible] mouraient ; beaucoup de gens meurent encore de nos jours ; ils [illegible] traitement, mais ils peuvent par bonheur un remède contre la faiblesse.—C'est l'Amer de Hostetter, puissant tonique qui purifie tout au porteur. C'est un précieux remède pour les femmes surtout et pour les vieillards.

Agents pour la vente de l'Amer de Hostetter :
J. Wright & Co, rue de Chartres, No 21.
E. J. Hart & Co., [illegible] Tchoupitoulas, 27, 77 et 79.
G. Tupper, [illegible] des magasins français.
J. Morgan, Hall & Co, rue de la Commune, No 20.
O. N. Morrison & Co, rue des Magasins, No 12.
John T. Moore & Co, rue Poydras, No 7 et 9.
Joseph Maillot, rue Common, No 12.
Scovil & Mead, rue de Chartres, No 111.
Thompson & Barnes, 25 et 45 rue Commune.
14 fév—6

Aux personnes imprudentes.

Vous, dites que des années d'imprudence vous ont affaibli le corps et l'esprit, que vous êtes nerveux et malheureux, que vous souhaitez presque la mort. Si vous suivez nos conseils vous redeviendrez ce que vous étiez avant d'avoir commis des excès, et vous cesserez de mériter le titre d'imprudents. Prenez

L'Elixir de Wright.

et vos forces vous reviendront, vos chagrins disparaîtront et vous passerez le reste de vos jours dans le bonheur.

A vendre, à la Nlle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, No 21 rue de Chartres, entre les rues Douane et Canal. 16 fév—1m

Sirop composé de cerises sauvages et de goudron.
DU Dr DAVIS.

L'usage de ce sirop fait disparaître les toux les plus rebelles, prévient le crachement de sang, facilite la respiration, et rend à la santé tous ceux qui sont sujets à une vie pénible. Un [illegible] vieille poitrine avant qu'il n'avait plus [illegible]. A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & CO, Rue de Chartres, No 21, entre les rues Douane et Canal. 18 fév—1m 29

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement pour l'hiver, à partir du 20 octobre 1862.

PASSAGE POUR LE LAC, ALLER ET RETOUR LE MEME JOUR : 25 CENTS SEULEMENT.

—Départ des chars—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4½ hres A. M.	char à cheval 6	hres A. M.,	train à vap
7 do	train à vapeur 8	do	do
9 do	do 10	do	do
11 do	do 1	do P. M.	do
4 do P. M.	do 5	do	do
5 do	do 5¼	do	do
6¼ do	do 7¾	do	do

Le convoi à vapeur, sur avis suffisant, s'arrêtera à la Station de Gentilly. Le prix du passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir. Les personnes qui désirent descendre à la station doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

G. PANDELY, surintendant.
18oct—

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,560.

—DIRECTEURS :—

Alphonse Miltenberger,	J. B. Gribble.
E. Rocheran,	P. O. Noblom
G. M. Wright,	A. Reichard,
L. Millaudon,	G. Sabatier,
O. Lauve,	S. M. Darby,
J. M. Bassaldo,	J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les avaries occasionnées par les incendies, contre les risques de mer et des rivières, aux taux courants de primes.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire
6nov—6m, 2pc

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Jeudi soir, 19 février, 5 heures P. M.

COTON.—On demande des prix encore plus élevés et des acheteurs étaient en pourparlers pour plusieurs lots.

SUCRE.—Demande animée. Les transactions ont atteint le chiffre de 1300 boucauts, en beaucoup de lots, à une hausse de ¼ sur les prix d'hier. Ordinaire, 7c ; good fair à fully fair, 8¾ à 8½ ; strictement prime à choix, 9¼ ; centrifuge, 9¼ et clarifié jaune de la nouvelle récolte, 10c la livre. Good fair à fully fair de l'ancienne récolte, 9¼ à 9¾ et 9¾ et prime à choix 9¾. La demande est principalement pour placement. L'approvisionnement et le stock sont faibles.

MELASSE.—Bonne demande, mais par suite du petit stock qui ne se compose que de qualités inférieures, il ne s'est vendu que 550 barils nouvelle récolte, en plusieurs lots, à 24 à 28c l'ordinaire et 32½c à la bonne qualité.

FARINE.—Un lot de 100 barils farine extra de choix, nouvelle, a été vendu à $10 87½ le baril.

MAIS.—50 sacs, en plusieurs lots, à $1 10, à $1 15 le jaune prime et $1 50 le boisseau de blanc.

—Vente à l'encan aujourd'hui 140 demi barils bœuf du Nord à $8 50, $8 et $9 [illegible] ; 15 barils viande de porc à [illegible] ; 5 tierçons épaules avariées à 4c, 5 tierçons [illegible] de bonne qualité à 6 [illegible] ; 30 barils pommes de terre à $2 35 à $2 50, 40 fréquins beurre à 16 à 17c ; 25 barils pommes sèches à 6 à 6¾c, 25 caisses bière en bouteilles à $1 à $1 65, 18 caisses savon à 6¾c, 30 demi barils harengs à $1 89, 10 barils à $2 [illegible] à $3 01, [illegible] tabac à chiquer à 5½ à 28c, 110 tierçons graisse à 11¾ à 11½c, 25 tierçons graisse à 11¾c, 40 grosses [illegible] à $3 80 à $10, 10 caisses savon à $2 [illegible] 25 [illegible] No 2 à $1 35, 10 demi barils [illegible] à $3 40, 30 barils farine à $8 40 à $9 75 la superfine et $10 5[illegible] l'extra.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 20 février 1863

Il y a eu ce [illegible] arrivés hier au marché, 37 bœufs et 39 veaux. Stock à vendre, 55 bœufs et 14 veaux.

Bœufs, 1re qualité, par livre, net	25 cts
do 2e do do	20
do 3e do do	15
Veaux, 1re qualité, par tête	$ [illegible]
do 2e qualité, par tête	$ [illegible] @ 25
Cochons, par 100 livres gr	$[illegible]
Moutons, suivant la qualité, par tête	$[illegible]
Vaches à lait, par tête, nominal.	

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES HIER.

Brick Lavrack, [illegible], New York.
Goelette Broadhead, Hadarth, New York.

ARRIVES HIER.

Steamship Transport des E U New Brunswick, Baton Rouge.
Barque Anna Wheeler, New York
Goelette [illegible] F Frendall, Allen, Kingston
Goelette O [illegible], Cook, New York
Goelette Gen [illegible] America, Lappen, Philadelphie
Goelette Lellie, Bowser, Boston.
Goelette Renaissance, de la Côte.
Steamboat F Mumford, Rohrbacher, Baton Rouge.

Montant le fleuve.

Goélette B Watson, Willeby, Vera Cruz

Pour la note des importations et des exportations voir la [illegible] page.

PRINTEMPS ! PRINTEMPS !
E. GIQUEL
126 rue du Canal, [illegible]

A [illegible] New York un magnifique assortiment d'articles de printemps qu'il vendra au plus bas prix [illegible] :

Mousselines et organdis imprimés,
Jaconas imprimés,
Percales et indiennes
Barèges et mozambiques toute couleur,
Batiste imprimée pour robes,
Toile d'Irlande imprimée, habillements [illegible] fants,
Ombrelles et En tout cas,
Indiennes deuil et lilas,
Babiori [illegible] à [illegible] cintes,
Coutil [illegible] couleurs,
Mouchoirs batiste, grand assortiment,
Bas et Chaussettes coton,
Has et [illegible],
Mousselines Jaconat et damassées,
Soie [illegible] large,
Alpacas [illegible] et barpour
Mouchoirs [illegible] noire,
Jaconas [illegible],
Bandes et festons brodés,
Chales [illegible],
Percale, nansouc, jaconas et mousseline,
Chales dentelles et [illegible],
Voilettes
Valenciennes et dentelles en tout genre
Cols et manches [illegible] et jaconas
Mitaines et gants fil et [illegible]
Dessins à carreaux,
Corsets parfumerie et brosses tout genre.
Eventails, [illegible] &c. [illegible]
—Aussi de New York—
Coton blanc et écru, cotonnades, indiennes bon teint, linsey et kerseys, &c.

E. GIQUEL

VENANT d'arriver par le steamer [illegible], B[illegible] sacs [illegible] de terre, Buck Eye [illegible]
A vendre par BROTT DAVIS & SHONS, Rue de la Nouvelle Levée No [illegible]

A LOUER,
UNE [illegible] dépendances [illegible] rue [illegible] et Joséphine [illegible]
S'adresser à MM [illegible], à Decauz [illegible] Levée [illegible]

NOUVELLE EMISSION
DE
Tickets faux de chemins de fer.

Le public est averti que les TICKETS FAUX de la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER [illegible] sont en circulation. [illegible] papier qui diffère de celui des véritables tickets. [illegible]

HENRY HART, Prés.

Société Française
de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
Assemblée Générale.

Les membres sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu DIMANCHE [illegible] à [illegible] P. M. à la salle [illegible] rue St Anne près Derbigny.

Par ordre du Président :
Le secrétaire-archiviste, G. BOUÉ.
Nlle-Orléans, [illegible] février 1863. 17 fév—3t

Laine — Farine.

40 Sacs laine en état d'être expédiés.
[illegible] farine extra Ocean Mills.
A vendre par J. B. VALENTINE & Co., rue de la Commune No 51.
11 fév—6t

Fil en bobine d'Alexander,
Véritable six cordes, 200 yardes

A VENDRE, par caisse, par MAURICE ABRAMS, Courtier, Rue Natchez No 3.

DEMANDE DE BARBIER.

ON demande immédiatement un bon barbier. S'adresser à V. DUBOIS, 47 rue Bienville, près Chartres.
18 fév—

M. BARNETT jr, Encanteur,
No 23 & 25 rue Conti, entre Chartres et Levée.

M. BARNETT, Jr, ayant loué le vaste magasin situé au coin de la rue Chartres et Levée (ci-devant la Conti Street Verandah) annonce au public qu'il est prêt à recevoir en dépôt [illegible] les avances libérales. Il [illegible] et des [illegible] sa personnelle attention aux ventes qui lui seront confiées, soit au dehors, soit au dedans.
11 fév—1m

J. B. Crozat, ENCANTEUR
Bureau No 96 rue Royale, entre St Louis et Conti.

M. J. B. CROZAT ayant loué le beau et vaste magasin situé rue Royale No 96, entre St Louis et Conti, annonce au public et à ses amis qu'il est prêt à recevoir dans sa nouvelle salle d'encan, toute espèce de marchandises, meubles &c & sur lesquelles il fera aussi des avances. Il s'occupera aussi de la vente de propriétés et donnera comme par le passé, toute son attention aux ventes qui lui seront confiées, soit au dedans, soit au dehors.
19 janv—1m 2ps

Avis d'encan.

LES soussignés propriétaires de l'ancien magasin d'encan ont disposé sous tous les rapports et étendu à leurs salles la vaste salle connue sous le nom de "Armory Hall", qui sera dorénavant consacrée exclusivement à recevoir en dépôt, toute sorte de marchandises, meubles, &c, &c, sur lesquels ils feront des avances libérales et pour la vente desquels la salle est si bien située et adaptée. Ils achèteront, comme par le passé, les mobiliers de personnes qui préféreront une vente définitive, s'adresser dans la rue du Camp, No 17.

MONTGOMERY & BROS.

HOFFMAN et MARKS,
41.......*Rue de Chartres*.......41

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dehors.

AVIS.
Ecole à bon marché.

LE soussigné informe le public que l'école précédemment ouverte par lui, de compte à demi avec M. Massy, sera continuée sous sa seule direction, rue Pélican, entre le Chemin du Bayou et la rue de l'Hôpital. Les soussignés plus attentifs sont donnés aux enfants et les classes sont ouvertes de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Les prix varient de 2 à 3 piastres par mois, et, comme par le passé, sont payables d'avance.

Nlle-Orléans, 23 janvier 1863. T. THEARD.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
dirigé par Mme DERON,
275.......*RUE DAUPHINE*.......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.
31 aout—1an—tff

INSTITUT ST-CHARLES,
Rue Bourbon No. 15,
Entre les rues Douane et du Canal,

MME MACÉ informe respectueusement les parents de ses élèves, et les familles qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré, provisoirement, son Institution de Greenville à la Nlle-Orléans.
8 oct—a

INSTITUTION COLLEGIALE
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS,
Fondée en 1844 et incorporée en 1853,
DIRIGÉE PAR MME ED. LOCQUET,

Rue du Camp, 280, entre Caliope et Poeyfarre.

LA réouverture des classes de cette institution pour la session d'hiver aura lieu le 1er septembre prochain.

Le nombre des élèves augmentant chaque jour la Directrice a transféré son établissement dans la vaste et beau local connu sous le nom de Desban Verandah, occupé précédemment par l'Institution de Mme Dimitry.

Les classes et dortoirs parfaitement aérés sont distribués et meublés en vue du confort et de l'hygiène.

Les diverses branches d'instruction ainsi que les arts d'agrément sont confiés, comme par le passé, aux soins des meilleurs professeurs.

Pour plus ample information s'adresser à l'établissement ou demander le prospectus.

N. B.—Il sera répondu immédiatement aux demandes faites par lettres. 25 nov—1an

CHANGE SUR FRANCE.
Change sur Paris et sur Bordeaux,
à vendre par OSCAR BERCIER & Co
5 janv—1m No 17 rue St-Louis

Théâtre des Variétés.
Rue Gravier.

Directeur.......LEWIS BAKER.

VENDREDI, 20 février.
OLD MAID AND YOUNG HEARTS, comédie en 3 actes.—MY SISTER KATE, comédie.

Théâtre de l'Ambigu Comique,
Rue Grands-Hommes et Champs Elysées.

SOCIETE DES AMATEURS FRANÇAIS.
JOINNY, Directeur.

DIMANCHE 22 février 1863.
Première représentation
Un monsieur qu'on n'attend pas
A L'AMBIGU COMIQUE,
Scène Comique en vers, par Alexandre Dufal.
INTERMEDE :
CHARLOTTE L'AFRICAINE,
Chantée par Mlle ESTELLE
Première représentation
Les deux font la paire,
Vaudeville en 1 acte, par MM. Léon BATTU et CARRÉ
INTERMEDE :
ROMANCE, chantée par Mlle EMMA.
Première représentation.
Une Soubrette de qualité,
Vaudeville en un acte
par MM. ADRIEN DE COURCELLES et de NAJAC.
INTERMEDE.
THOMAS LE NORMAND,
Chansonnette comique, chantée par M. Charles.
Les deux profonds scélérats.
Vaudeville en 1 acte par M[illegible]
Prix des places
Premières .... 50 cts.
Secondes .... 25 c.

Les bureaux seront ouverts à 10 heures à 3 heures. Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, on commencera à 7 heures. 20 fév

Jour de départ, DIMANCHE, 22 février, à 8 heures A. M.

Pour New York, voie de la Havane.

Le magnifique steamer RIO RIO, commandant Francis A. Drew, portant le pavillon des États-Unis, partira de son wharf, au pied de la rue St Joseph, comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à WARNEKEN & CO. 41 rue de l'Union.

POUR BARCELONNE ET GENES.

Le navire italien ALABAMA, capitaine [illegible], partira [illegible]. Pour passage s'adresser à PIAGGIO & VIOSCA Jr. Coin 64 Vieille-Levée.

POUR BORDEAUX.

PASSAGERS SEULEMENT.—Le navire [illegible], capitaine [illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira pour Bordeaux. Pour passage [illegible] GEO. W. HYNSON & CO., Rue du Camp No 2.

POUR BORDEAUX.

Le navire de première classe J. P. WHITNEY, capt. Avery, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, peut recevoir quelques passagers. Pour passage seulement, s'adresser au capt. Avery, à bord, au poteau 4, Lafayette, ou à [illegible] rue Canal, No 41, au premier.

POUR R[illegible] [illegible] partira pour [illegible]. PIAGGIO & VIOSCA Jr., [illegible] Vieille-Levée

En charge pour le Gros Caillou.

Le [illegible] MONTEREY, capitaine Joseph [illegible], partira [illegible] vendredi [illegible].

AVIS
Aux Marchands, aux Planteurs et aux Voyageurs.

LES soussignés [illegible] de bateaux [illegible] le public [illegible].

J. WORKMAN & CO. Rue des M[illegible] Lafayette.

Quartier Général du Département du Golfe.

Nouvelle-Orléans, le [illegible].

[illegible]

N. P. BANKS, Major-Général.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

[illegible]

W. M. MERCER,	THOMAS C. PAYAN.
[illegible],	EDWARD A. CHAPMAN
[illegible],	HENRY WILSON
[illegible],	W[illegible] LETCHFORD
HENRY SHEPHERD Jr	ALFRED PENNEN.
H. S. [illegible],	J. B. LEPRETRE.
CHARLES [illegible]	

[illegible] M. W. [illegible] le président. [illegible] TREPIL, caissier.

Mme La Blanche,
La seule grande clairvoyante naturelle qui ait jamais existé.

LES personnes désireuses de [illegible] passé [illegible] Mme LA BLANCHE est la première astrologue du monde. [illegible] Mme La Blanche [illegible] rue Bienville, [illegible] Prix modérés.
[illegible] janv—1 an 6 m

CHANGE

CHANGE à vue et à trois jours sur New York, à vendre, [illegible] par W. J. REID. Rue des Magasins No 31

Change sur France.

Constamment à vendre par J. H. HEIMER & Co. [illegible] Carondelet

AVIS.

J. MAGNE a transféré son bureau No [illegible] EXCHANGE PLACE, entre les rues Douane et Canal. [illegible]

AVIS.

AU premier mars prochain le domicile du Dr DUPAQUIER sera transféré rue Hôpital No 135, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

PARFUMERIES, PARFUMERIES.
LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.

197 RUE ROYALE, entre Ste Anne et Dumaine. A vendre au prix coûtant—

Grand assortiment de parfumeries, telles que
SAVONS,
EAU DE COLOGNE,
ESSENCES,
POMMADES,
HUILES,
POUDRES, &c, &c.

Ainsi qu'une grande quantité de verrerie à l'usage des parfumeurs et des pharmaciens, et 1,000 gallons eau de Cologne [illegible]. Le soussigné s'offre à vendre son [illegible] fabrique de parfumerie [illegible].

Nouvelle-Orléans, 6 février 1863. J. ANGELLOZ.

Bureau du collecteur des taxes d'Etat
DEUXIEME DISTRICT.
Bureau, rue St-Pierre, No 9.

AVIS est donné aux contribuables d'État, dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, que tous les comptes de taxes d'État pour 1861, non payés d'ici au 1er mars 1863, seront mis en Cour.

D. W. C. CAMPBELL, Collecteur des taxes d'État, 2me District.
Nlle-Orléans, 7 février 1863. 9 fév—2m

Aux Contribuables de l'Etat dans le Troisième District.

TOUS les comptes de taxes non payés le 1er mars 1863, seront mis en Cour. C'est le dernier délai. Bureau, rue de l'Esplanade, No 9, entre les rues Levée et Victoire, en face de l'Hôtel des Monnaies. 11 fév—1m

Aux entrepreneurs et aux acheteurs.

LA Banque de la Louisiane recevra des propositions pour construire et réparer le local de la Banque, au coin des rues Royale et Conti. Les offres, des plans et [illegible] dans les [illegible] jours, au Président, M. W. N. MERCER.

11fév—10t AUG. MONTREUIL, caissier.

CIGARETTES.

QUARANTE mille paquets cigarettes de la marque LA HONRADEZ, en baril, demi et quarts barils, venant d'être reçues et à vendre par BORNIO & BROTHER. Rue Gravier No 4

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantités à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC. 17 et 19 rue Toulouse

Peaux et peaux de mouton.

LES soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. Ils payeront comptant. WITTERS & PENFIELD. Rue Vieille Levée 31

DIVERS—300 caisses chandelles Star diverses marques,
200 caisses savon Winchester et autres marques,
400 do amidon Fox Colgate, &c,
300 sacs riz créole, diverses qualités,
50 " café Rio et Havane,
50 caisses vermicelle et macaroni,
50½ do do do
200 caisses morue fraiche,
500 " harengs,
600 doux baisis assortis,
200 " baquets
1200 dames-jeannes de 5 gallons
20 caisses pruneaux de Bordeaux,
200 sacs sel fin Liverpool,
400 " sel demi gros,
100 " sel gros Iles Turques,
300 barils farine superfine et extra diverses marques,
100 " mess porc inspecté,
50 tierçons de graisse,
100 barils do
100½ do
250 barillets do
50½ barils Fulton Market Beef,
25 fréquins beurre de Goshen.
En magasin et à vendre par FREDERIC AVET & CO.

VENTES A L'ENCAN.

Porter de Londres, Sucre et Marchandises diverses.
PAR H. H. McLEAN, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, vendredi 20 du courant, à 10 heures A. M., à son magasin d'encan—
50 barils Porter Stout de Londres, sup., en bouteilles et demi bouteilles,
29 barils sucre cristallisé,
4 boucauts sucre de,
500 rames papier enveloppe.
Une facture de quincaillerie et coton en bobine.
—Egalement—
Plusieurs factures de groceries, produits, vins et liqueurs, pour clore des consignations. 20 fév

Vente péremptoire, à l'encan, de toute la cargaison bien assortie de la barque Young America.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, vendredi 20 du courant, à 11 heures à la barque Young America, au poteau 26, 2me district, près le marché aux légumes—
80 boucauts épaules et jambons,
200 gros et petits barils [illegible] de choix,
150 barils farine extra de choix,
100 sacs café Rio,
50½ barils bœuf Fulton Market,
300 barils [illegible] No 1 et 2,
[illegible] do saumon de Halifax,
500 sacs sel de Liverpool,
[illegible] chandelles à la famille,
50 do savon assorti,
30 barils huile de graisse,
500 [illegible] champagne de Blanchard,
50 barils [illegible] de Vassar,
100 caisses amidon de riz,
20 do huile [illegible],
25 demi boîtes de [illegible],
50 barils pommes sèches,
15 do pommes pelées de choix,
25 do pain pilé,
20 do biscuits soir, beurre, eau et soda,
15 do farine de maïs et blé Sarrazin en sacs,
20 do hominy en sacs,
20 do huile de lin,
100 do ciment Rosendale,
40 caisses conserves, en [illegible] et demi boîte
5 barils vinaigre de cidre
8 caisses chocolat assorti
5 do [illegible]
[illegible] rames papier enveloppe,
30 douzaines seaux et balais,
20 grosses d'allumettes de Cuba
[illegible] poivre, cannelle, gingembre
Moutarde, soda, savon [illegible], et une [illegible] d'autres articles.
7 caisses citrons de Sicile [illegible]
[illegible] sacs [illegible]
20 [illegible] de Liverpool.
Conditions—Comptant. 19 fév

Marchandises sèches, bonneterie et marchandises de fantaisie,
PAR HOFFMAN & MARKS
J. HOFFMAN, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 41

VENDREDI 20 du courant, à [illegible] heures du [illegible], sera vendu—
[illegible] caisses cotons [illegible]
[illegible] caisses et [illegible]
[illegible] pièces [illegible]
[illegible] blanche,
[illegible] mouchoirs Jacquard, [illegible]
200 [illegible] Madras
[illegible]
Conditions—[illegible] 20 fév

Marchandises avariées,
PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres No 41

VENDREDI 20 du courant, à midi, il sera vendu, [illegible]
Conditions—comptant. Rue de Chartres No 41. 20 fév

Chapeaux, bottes, souliers et brodequins
PAR E. ROGER & CO
Joseph Holz, encanteur

SAMEDI, 21 courant, à [illegible] heures [illegible]
25 caisses chapeaux pour hommes,
150 caisses bottes, souliers et brodequins.
[illegible] 21 fév

Vente à l'encan
PAR P. H. FLYNN, encanteur,

IL sera vendu à l'encan [illegible] VENDREDI 20 [illegible]
Un assortiment général de meubles, [illegible]
—Egalement—
[illegible] 20 fév

LIQUIDATION ! !

I. GUILBAUX, [illegible] 121 et 123 rue [illegible]
[illegible] PRIX COUTANT [illegible]
[illegible] GUILBAUX

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.
Dépôt sont les Travaux Hy[illegible]

L'ELECTION [illegible] A. M. à [illegible] P. M. [illegible]

LOUISIANA ACADEMY,
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, Rue Hospital No 131, entre Dauphine et Bourgogne.
Cours primaire [illegible]
Hautes classes [illegible]

Les parents qui désireraient [illegible] s'adresser au [illegible]

Magasin de mercerie de Deter.
Rue du Canal près Dauphine.
IMPORTATION directe d'Allemagne et de France

Soie blanche à broder, choix
Coton à tricoter.
Coton pour crochet.
Laine blanche de Shetland,
Soutache en soie et en coton,
Galon de l'Inde en soie et en coton
Aiguilles à crochet, élastiques, &c
14 fév RIEMANN & Co.

Nouveau Magasin d'encan,
Rue Royale, No 31, entre les rues Bienville et Douane

P. H. FLYNN, encanteur

M. P. H. FLYNN a ouvert à ses amis et au public qu'il a ouvert un magasin d'encan, dans la rue Royale, No 31, et qu'il est prêt à recevoir toute espèce de marchandises [illegible] les ventes sur la Levée et de toutes les transactions [illegible].
Avances libérales sur les consignations.
Jours réguliers de ventes [illegible] magasin—Les *Lundis, les Mercredis et les Vendredis.*
6 fév—

Vins ! Vins ! !

100 barriques vin rouge [illegible]
50 barriques vin rouge pour familles.
50 caisses Muscat de Frontignan,
[illegible] caisses Vermouth.
[illegible] caisse Café de glands doux.
A vendre par L. B. SANARENS, [illegible] rue Chartres et Esplanade

AVIS.

LES affaires de la Banque de la Louisiane se feront, pour le moment et jusqu'à ce que le local de la Banque, rue Royale, soit réparé, dans l'édifice du coin des rues Carondelet et Canal, occupé dernièrement par la Banque du Crescent City. A. MONTREUIL, Caissier.
13 fév—

VINS ! VINS !

A VENDRE par J. CHANTECREL, No 83 rue Royale, entre Conti et St Louis, en gros et par barrique—
100 barriques vin ordinaire,
100 do au dessus de l'ordinaire,
50 do vins fins,
70 do vins blancs au dessus de l'ordinaire,
Le tout aux prix les plus modérés. 5 fév—1m 2s

Extrait DE CAFÉ, Vermicelli et Macaroni,
Fabriqués par
LIENHARD et NORMAN,
—200 Toulouse, entre Marais et Tremé, et No 49, en face du Vieux Bassin, côté supérieur, près Marais.
3 oct

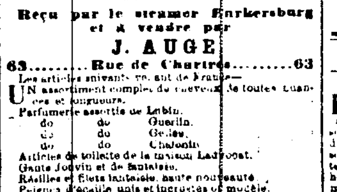

Reçu par le steamer Parkersburg et à vendre par
J. AUGE
63.........**Rue de Chartres**.........63

UN assortiment complet de cheveux de toutes nuances et longueurs.
Parfumerie assortie de Lubin.
do do Guerlin.
do do Gellée.
do do Chalonin
Articles de toilette de la maison Ladycoat.
Gants Jouvin et de fantaisie.
Résilles et filets fantaisie, haute nouveauté.
Peignes d'écaille unis et incrustés, et modèle.
do Ivoire.
Teinture pour les cheveux, de Harrison, la meilleure de toutes les teintures.
Un assortiment d'articles de fantaisie.
Ainsi que de nouveaux modèles de bijouterie en cheveux. 18 déc—

Plats cotés.

TRENTE DEUX boucauts désossés fumés, do avec côtes do
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr
6 fév—7 37, Vieille Levée.

LIQUEUR ANTI-GOUTTEUSE, DE LAVILLE.

Quelques flacons, reçus par Express en débarquement, et à vendre par E. E. MOUGIN, Pharmacien. Encoignure Dauphine & Douane
sept—

FARINE—50 barils farine Planta Extra.
50 barils farine extra Ocean Steam Mills.
50 barils do do double Ashland Mills.
A vendre par J. B. VALENTINE & CO, rue de la Commune, No 51.
29 janv—

LAINE ! LAINE ! ! LAINE ! ! !

LES soussignés paient toujours LES PRIX LES PLUS ÉLEVÉS au comptant, pour la laine. J. B. VALENTINE & Co., Rue de la Commune, No 51.
19 déc—

Perdu, samedi dernier, 14 courant, dans le Troisième District, un chien bâtard bull-dog ayant le poil rouge, les oreilles bien coupées, âgé d'environ un an, ayant un collier en cuir, et répondant au nom de Pistole.
La personne qui le ramènera à l'Asile de la Société Française recevra une récompense libérale.
16 fév—

BEURRE de Goshen—15 fréquins beurre de choix, à vendre par OSCAR BERCIER & CO.

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente, sans réserve, pour clore des consignations.
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau, rue des Magasins, Nos 27 et 29

IL sera vendu, vendredi, 20 du courant, à 11 heures A. M., au grand magasin du coin des rues Tchoupitoulas et Gravier, et occupé dernièrement par MM Pingard [illegible] & Co.—
[illegible] boucauts épaules bacon de choix, 14 tierçons jambons supérieurs passés au sucre, 20 caisses savon [illegible] extra, 30 caisses vin [illegible] à porter, 40 douzaines balais, 50 caisses café, 50 barils bœuf, 15 barils poudre [illegible] 30 barils huile de graisse
Conditions—comptant. 19 fév

Fonds de groceries, vins et liqueurs.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur

IL sera vendu samedi 21 du courant, à [illegible] heures A. M., dans la rue de Kerlerec No 20—
Capt[illegible] D. américains, [illegible] de gros moyens, poivre de Cayenne, sauce au poivre, encre, crème à barbe, tabac aux épices, eau de rose, extraits de cuisine, flacons de conserve d'[illegible], carafes, [illegible], jarres à eau, allumettes, boîtes et barils vides, carafes à thé, bouteilles vides, [illegible], chaises, une horloge [illegible] de Fairbanks
[illegible] pipes eau de vie,
[illegible] do do
[illegible] do do
20 barils vieux whisky Bourbon.
Pour d'autres plus complets et les détails, voir les catalogues.
Conditions—comptant. 20 fév

Résine. Résine. Résine.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

AUJOURD'HUI 20 du courant, il sera vendu à 10 heures A. M., pour le compte de qui il appartiendra, au magasin No 91 de la rue des Magasins—
[illegible] barils résine No 1
Conditions—Comptant. 20 fév

Raisins. Raisins. Raisins.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI 21 courant, à 11 heures A. M. il sera vendu aux Nos 48 et 51 de la rue Vieille Levée, pour compte de [illegible] de la goélette C. H. Rogers—
400 do [illegible] Layers do
[illegible] do do
Egalement—Divers articles de marchandises, pour clore des consignations.
Conditions—Comptant. 20 fév

Farine, pistaches décortiquées.
PAR D. E. MORPHY

IL sera vendu, vendredi, 20 du courant, à [illegible] A. M., au magasin No 47—
[illegible] barils farine
[illegible] sacs [illegible] 19 fév

Par la Commission de Séquestre des Etats-Unis.
PAR G. P. PHINNEY, encanteur,

Bureau, au coin des rues Lamp et Commune.
Il sera vendu à l'encan public, à 11 heures A. M., sur la Levée—
Les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS
VENDREDI, 20 février 1863
[illegible] boucauts sucre
[illegible] barils mélasse
[illegible] do
On peut en voir des échantillons au bureau de l'encanteur.
Conditions—Comptant au transport, en monnaie courante des États-Unis. 19 fév

Succession de Joseph Duverger—No [illegible]
PAR R. SCOTT, encanteur.
Bureau, rue Vieille Levée No 44

IL sera vendu à l'encan public, MERCREDI, [illegible] à [illegible] heures, [illegible] de la succession, [illegible] Orléans, [illegible] février [illegible]
[illegible]
[illegible] 13 fév

Lots de terre dans le Quatrième District.
PAR J. B. CROZAT, encanteur.
[illegible]

IL sera vendu [illegible] rue Royale [illegible]
[illegible]

Vente à crédit.
PAR E. M. JACOBS, Encanteur

IL sera vendu [illegible] à midi, [illegible] Marais [illegible]
[illegible] 20 fév

Succession de J. [illegible]
PAR E. M. JACOBS, encanteur

IL sera vendu [illegible]
Conditions—Comptant [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

E. D. White vs J. L. Guberstorp

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible] par l'Honorable Deuxième Cour de District [illegible] il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Conti et Bienville, [illegible]

DEUX TERRAINS situés dans le Premier District [illegible]
[illegible]

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 janv—[illegible] mars [illegible]

Delphine O. Freitas vs Aimée J. Vilere

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 5306 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai, le VENDREDI, 20 de février 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale, entre les rues Conti et de la Douane, 2me District de cette ville, à la vente à l'adjudication de—

Un terrain situé dans ledit Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues du Camp, les Jonques, de l'Hôpital et Gravier, mesurant [illegible]
[illegible]
Aussi l'esclave nommée JEANNETTE, âgée d'environ [illegible] ans.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

George Herbert vs Thomas Casey et al

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 19,630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai, le VENDREDI 6 de mars 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue St Louis, entre Royale et Chartres, 2me District de cette ville, à la vente à l'adjudication de la propriété décrite comme suit :

Un certain terrain situé en cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississippi, [illegible] de cette ville désigné par le No [illegible] et le No Neuf [illegible]
[illegible]
Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry Moré, suivant acte passé par-devant James Graham, notaire public, en date du 15 octobre 1856.
Appartenant au défendeur John Kennedy
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—11,20 27 mars 6

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de JULIEN DUZER—No 18649.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons, s'il en existe, pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds en être distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, A. MOREL
16 fév—20,28 Dep.-Greffier

M. BARNETT, Jr., encanteur
Nos 23 et 25, rue Conti, entre Chartres et Levée.
17 fév—3m

E. M. BOULIGNY, encanteur,
Bureau à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.

SE chargera de la vente des PROPRIETES FONCIERES et de toutes autres ventes qui lui seront confiées.
16 fév

J. B. CROZAT, encanteur.
BUREAU, No 96, RUE ROYALE, entre St-Louis et Conti.

A VENDRE.

Cinq excellents MULETS et une grande quantité d'essieux à ressorts de vieux omnibus, des omnibus neufs et de seconde main, en bon état. Conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, ville de Jefferson, au dessus du Stock landing. F. WINTZ.
18 fév—[illegible] Tchoupitoulas

Formation de Société.

PAR acte passé devant M. S. Magner, notaire public, j'ai, à partir du 28 courant, associé M. B. Cambou et intéressé MM. L. Lasséchère et P. Courtois dans mon magasin.

Je continuerai le même genre d'affaires au même local, rue Vieille Levée, Nos 58 et 61, entre Conti et Bienville, sous la raison sociale FRED AVET & Co.
Nlle-Orléans, 27 janvier 1863. FREDERIC AVET.
30 jan—3m